



Les Pyrénées
Parc National

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION DES DEGATS D'OURS DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

La commission d'indemnisation des dégâts d'ours du Parc National des Pyrénées comprend :

- Monsieur René ROSE, président de la communauté de communes de la vallée d'Aspe – titulaire -,
Monsieur Louis CARRERE GEE, vice président de la communauté de communes de la vallée d'Ossau – suppléant -,
- Monsieur André BERDOU, président du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées – conseiller général de la vallée d'Ossau – titulaire -,
Monsieur Vincent MEYRAND, président de la communauté de communes de Saint Savin – suppléant,
- Monsieur Michel AUBRY, maire de Cauterets – titulaire -,
Monsieur Alain LESCOULES, maire de Luz Saint Sauveur – suppléant -,
- Monsieur Jean Marc PRIM, représentant de la chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques – titulaire -,
Monsieur Bernard SOUBERBIELLE, représentant de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées – suppléant -,
- Monsieur Gérard CAUSSIMONT, représentant des associations de protection de l'environnement – titulaire -,
Monsieur Rodolphe GAUDIN, représentant des associations de protection de l'environnement – suppléant -,

Composition adoptée lors du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées en date du 2 novembre 2009.